

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Procès-verbal de l'ajournement de la séance du 7 juin 2021, se tient ce lundi 14 juin 2021 à 14 h 55, via conférence web, la séance ajournée du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance d'ajournement. Madame le préfet présente les maires à tour de rôle.

9.0

ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ

C.A. 2021-98

ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LE PROJET D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL - SADC

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-65, le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à son comité administratif le mandat d’accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l’appel de projets continu au Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit a fait ses recommandations au comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte le projet suivant suite aux recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) :

Organisme	Projet	durée	montant total demandé
La Société d’aide au développement des collectivités (SADC)	Projet SAT	sur 2 ans	30 000 \$

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS).

QU’une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n’est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s’ils ont des questions, ils peuvent s’adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n’a été adressée à la MRC.

27.0

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

C.A. 2021-99

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance d’ajournement de ce 14 juin 2021 soit levée, il est 15 h.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance d'ajournement du comité administratif de ce 14 juin 2021, et ce, pour la résolution C.A. 2021-98.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale